# ASSEMBLÉE NATIONALE

X V <sup>e</sup> L É G I S L A T U R E

# Compte rendu

# Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

– Examen, en no	uvelle lecture,	du projet de	loi de finances
rectificative pou	r 2017 (M.	Joël GIRAU	D, rapporteur
général)	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		2
Prágonaga on rá	union		1

Vendredi 10 novembre 2017 Séance de 10 heures 30

Compte rendu n° 44

**SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018** 

Présidence de M. Éric Woerth, *Président* 



La commission examine, en nouvelle lecture, sur le rapport de M. Joël Giraud, le projet de loi de finances rectificative, modifié par le Sénat (n° 371).

M. le président Éric Woerth. La réunion de la commission mixte paritaire qui s'est tenue ce matin nous a amenés à constater assez rapidement l'impossibilité que le Sénat et l'Assemblée nationale parviennent à un accord dès lors qu'hier soir le Sénat avait supprimé l'article 1<sup>er</sup> qui constitue le cœur du projet de loi de finances rectificative (PLFR).

#### PREMIÈRE PARTIE

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ÉQUILIBRE FINANCIER

#### TITRE Ier

#### DISPOSITIONS RELATIVES AUX RESSOURCES

**Article 1<sup>er</sup>:** Instauration d'une contribution exceptionnelle sur l'impôt sur les sociétés pour les sociétés réalisant plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires et d'une contribution additionnelle à cette dernière pour les sociétés réalisant plus de trois milliards d'euros de chiffre d'affaires

La commission est saisie de l'amendement CF1 du rapporteur général.

**M. Joël Giraud, rapporteur général.** Cet amendement vise à rétablir l'article 1<sup>er</sup> du projet de loi de finances rectificative, tel qu'il a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture. Cette rédaction prend donc en compte tous les amendements adoptés sur cet article lundi dernier, lors de l'examen dans l'hémicycle de ce PLFR.

Je souligne qu'hier soir, le Sénat a commencé par rejeter un amendement de suppression de l'article, avant de faire de même avec une solution alternative présentée par sa commission des finances...

La commission adopte l'amendement.

L'article 1<sup>er</sup> est **ainsi rétabli**.

#### TITRE III

# DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE DES RESSOURCES ET DES CHARGES

Article 3 et état A: Équilibre général du budget, trésorerie et plafond d'autorisation des emplois

La commission examine l'amendement CF2 du rapporteur général.

**M. le rapporteur général.** Après que le Sénat l'a modifié, il s'agit simplement de rétablir le tableau des crédits dans la version adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture.

La commission adopte l'amendement, puis l'article 3 modifié.

La commission **adopte** la première partie **modifiée**, puis l'ensemble du projet de loi de finances rectificative, **modifié**.

\*

\* \*

## Membres présents ou excusés

### Commission des finances, de l'économie générale et du contrôle budgétaire

Réunion du vendredi 10 novembre 2017 à 10 heures 30

*Présents.* - Mme Sarah El Haïry, M. Joël Giraud, Mme Nadia Hai, M. Jean-Paul Mattei, Mme Amélie de Montchalin, Mme Catherine Osson, M. François Pupponi, M. Xavier Roseren, M. Jacques Savatier, M. Éric Woerth

*Excusés.* - M. Jean-Louis Bricout, M. Mohamed Laqhila, M. Marc Le Fur, M. Olivier Serva

——>-<>---